

# VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

## Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

### Procès Verbal

Réunion du 14 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Carine LEGRAND-PARQUET - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE et M. Jean-Claude RIBU - Bernard FOULON et Pascal SENSE.

Ont donné procuration :

Mme Sylvette BARROIS-DELABY a donné procuration à M. Pascal SENSE.

M. Roland PILON a donné procuration à Mme Marina MAILLY-NICODEME.

Mme Drépha HAFID a donné procuration à Mme Carine LEGRAND-PARQUET.

Absente : Mme Jacqueline BEAUCOURT- FATOUX.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Karima ROUACHE – DGS de la ville d'Auchy les Mines.

---oOo---

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 22 novembre 2024.
2. Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.
3. Banquet des aînés : choix de l'animateur.
4. Organisation des inscriptions aux animations séniors du second semestre 2025.
5. Questions diverses.

---oOo---

*Convocation en date du 3 février 2025.*

*Ouverture de la séance à 14 h 30.*

*Présentation de Mme Karima ROUACHE, nouvelle DGS de la ville d'AUCHY LES MINES.*

*Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.*

*Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.*

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 22 novembre 2024**

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

### ➤ Délibération CCAS n°2025-001

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire. Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal.

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article 1.2312 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat et le rapport d'orientation budgétaire doit être soumis au vote par une délibération spécifique.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le rapport d'orientation budgétaire (annexe 1) présenté par Monsieur le Président,

Considérant qu'un débat a eu lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice 2025,

La commission administrative, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

## **3. BANQUET DES AINES : CHOIX DE L'ANIMATEUR**

### ➤ Délibération CCAS n°2025-002

Après avoir rappelé que le banquet des aînés aura lieu cette année le dimanche 5 octobre 2025, Monsieur le Président présente les différents devis pour l'animation de cette journée. Après réflexion, il s'avère que l'orchestre Chris & Sax, sis 24 allée des fauvelles à AUCHY LES MINES, présente un très bon rapport qualité/prix et retient donc l'attention de la commission. Monsieur le Président sollicite l'autorisation de la Commission Administrative.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le paiement de l'association Orchestre Chris & Sax, d'un montant de neuf cent vingt-quatre Euros TTC (924 Euros TTC).

#### **4. ORGANISATION DES INSCRIPTIONS AUX ANIMATIONS SENIORS DU SECOND SEMESTRE 2025**

Madame CRETON informe l'assemblée que les inscriptions pour les colis de Noël auront lieu à la Maison pour tous du 1er au 4 septembre 2025. Aurélie préparera les cartons d'inscriptions pour les colis de Noël (chaque année les bénéficiaires des colis doivent venir s'inscrire) et Florence prendra les inscriptions pour le banquet des aînés, le goûter dansant et les animations seniors de la semaine bleue.

Elle précise également qu'elle prospecte auprès de fournisseurs pour avoir des propositions et devis de colis de Noël. Elle rappelle les conditions d'attribution de ces colis : être âgé(e) de 65 ans et plus et être domicilié(e) de façon continue à AUCHY LES MINES. Les personnes placées en EHPAD, en résidence seniors, en famille ou ne vivant plus de manière continue à AUCHY LES MINES ne sont donc plus concernées par ces colis, elles en bénéficient – généralement – dans leur nouvelle commune d'accueil. Les membres de la commission du CCAS approuvent la continuité de ces conditions d'attribution.

Elle demande également la mise à jour de la liste des personnes vulnérables ou isolées ; ainsi, l'information sera diffusée avec la fiche d'inscription dans le prochain Auchy Mag.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Madame CRETON rappelle que les animations avec DEFI AUTONOMIE SENIORS démarrent en mars prochain, le groupe est complet, au programme :

- **Jeudi 6 mars 2025** : *COSTAUD CORTEX, jeux, exercices autour du cerveau, de la cognition et de la plasticité cérébrale.*
- **Jeudi 13 mars 2025** : *A VOTRE SANTE, jeux, exercices autour de l'hygiène de vie de son lien avec notre cerveau.*
- **Jeudi 20 mars 2025** : *MELI-MEMOTS, jeux, exercices autour de la langue, les mots, l'écrit et l'oral.*
- **Jeudi 27 mars 2025** : *SENS DESSUS DESSOUS, jeux, exercices autour de nos sens et des mémoires associés.*
- **Jeudi 3 avril 2025** : *IMAGIN' AIR, jeux, exercices autour de l'imagerie mentale, la curiosité et le pouvoir d'imagination.*

Madame DRUELLE informe l'assemblée qu'une troupe théâtrale « Rencontre dame de cœur » avec pour thématique les maladies cardio-vasculaire tourne actuellement dans la Région Hauts de France et distribué par Filièris et la Fédération Française de Cardiologie. Le sujet est intéressant, Florence se renseignera à ce sujet.

C'est avec une grande émotion que Monsieur Pascal SENSE nous annonce quitter la ville d'AUCHY LES MINES et donner sa démission de ses fonctions d'administrateur du CCAS. L'assemblée lui souhaite le meilleur dans cette nouvelle aventure.

La prochaine réunion du CCAS est fixée au vendredi 11 avril 2025 à 14 h 30.

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Président,



**Jean Michel LEGRAND**



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ville AUCHY LES MINES**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2025**

La loi NOTRe du 07 août 2015 a modifié les modalités de présentation du « Débat d'Orientation Budgétaire » en le remplaçant par le « Rapport d'Orientation Budgétaire ».

La tenue de ce rapport d'Orientation Budgétaire est désormais obligatoire et doit faire l'objet d'un débat dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais doit néanmoins être transcrit par délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour cela, il est transmis au Préfet et doit également faire l'objet d'une publication.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire nous permet de présenter les orientations de l'année à venir, les axes de travail et de réflexion que notre CCAS pourrait mettre en œuvre ainsi que la ligne de conduite et les objectifs fixés par la collectivité.

En 2024 de nombreuses actions, ateliers et animations ont été proposés à nos séniors. Elles ont toutes rencontré un véritable succès.

Je citerai :

- Le banquet des aînés toujours aussi apprécié par nos anciens.
- Je pense au voyage des aînés avec la visite de la brasserie Thiriez suivie du repas dansant à l'Oasis situé à Winnezele.
- A la semaine bleue avec le goûter et l'après-midi dansant. Les ateliers : art floral, nutrition et jeux intergénérationnels.
- Les diverses animations : sommeil, bien se soigner et renforcer ses défenses immunitaires, vitalité, nutrition, économie d'énergie et gestion budgétaire. Des actions menées avec différents partenaires. Je citerai Défi Autonomie seniors, Brain Up, l'Uroc, Unis Cités. Autant de partenaires également financeurs qui nous permettent la mise en place d'actions et d'ateliers pour un moindre coût pour notre CCAS. Un total de 44 heures pour ces ateliers, pour un coût de 6820€, mais totalement gratuit pour notre CCAS.

- Enfin, comme chaque année, les colis de Noël aux aînés, aux personnes en situation de handicap et aux sans emplois.

Mais l'activité de notre CCAS ne se limite pas à ces animations. Durant toute l'année, Florence accueille les usagers, les informe, les oriente, les accompagne dans les diverses démarches administratives. Elle instruit et suit l'ensemble des dossiers d'aides sociales.

Ce sont également les rencontres, sous toutes les formes, avec les partenaires que sont la CARSAT, ARRCO, HUMANIS, et bien d'autres. Les différentes et nombreuses permanences, PIMMS Médiation et point justice, mis en place par la CABBALR.

Concernant ce dernier, nous avons mené un premier combat pour conserver le point justice à Auchy Les Mines. Aujourd'hui, je me bats depuis plusieurs jours avec le service de la CABBALR qui veut nous retirer l'agent qui tient une permanence dans nos locaux, 2 jours par semaine, pour les prises de rendez-vous avec les différents permanenciers.

Or, le C.D.A.C impose une permanence physique pour les prises de rendez-vous sur les sites accueillant les points justice. Il n'y a donc que 2 solutions. Soit le maintien d'une permanence par la CABBALR, soit on reprend cette activité en interne.

Au regard de l'activité de Florence, vous comprendrez aisément que je secoue le cocotier de l'agglomération pour le maintien de la permanence par un agent de la CABBALR. A ce jour, rien n'est fait, mais je vous garantis que je défendrai notre position jusqu'au président de l'agglomération s'il le faut.

Il me paraît important de présenter quelques chiffres qui donneront une idée plus précise de l'activité de notre CCAS et de Florence.

En 2024, ce sont 2637 personnes accueillies et accompagnées, contre 2414 en 2023. Vous pouvez constater une forte hausse des rendez-vous mais également des usagers accompagnés.

C'est 276 demandes d'aides sociales légales, 250 en 2023. Des demandes qui sont en augmentation d'année en année. On dénombrait 195 demandes en 2022, soit plus 81 demandes, plus de 29,30% de demandes supplémentaires.

C'est 26 familles aidées par l'attribution de bons alimentaires et de viande représentant 176 bons pour l'année.

Sans rentrer dans le détail, vous constatez que nous avons un CCAS très actif, réactif, investi et soucieux d'apporter les réponses adaptées aux problèmes que rencontrent certains de nos administrés.

Je tiens à remercier particulièrement Florence pour son action, son investissement, son sens du service public, au service de notre population.

Côté finances le compte administratif 2024 présente :

|                             |                |              |
|-----------------------------|----------------|--------------|
| En section fonctionnement : | un excédent de | 7 809,90 €   |
| En section investissement   | un excédent de | 15 127,45 €  |
| Soit un excédent global de  |                | 22 937,59 €. |

Comme en 2024, le budget de notre CCAS, sera cette année encore, alimenté par le budget communal.

Pour 2025, nous avons déjà abordé la programmation des ateliers, actions et animations et fixé les dates.

Néanmoins et dans le cadre de ce rapport d'orientation, permettez-moi de vous les présenter à nouveau.

Des ateliers mémoire, avec défi autonomie sénior.

Des ateliers mobilité et sécurité routière.

Un webinaire collectif sur une thématique santé.

Le voyage des aînés les emmènera cette année à Bailleul, pour la visite des jardins botaniques suivie d'un repas dansant Chez Régis.

Lors de la semaine bleue, un atelier floral et un atelier santé numérique.

Les jardins d'Iroise de Mazingarbe accueilleront un groupe d'aînés pour un après-midi information et jeux.

Le BANQUET DES AINÉS le dimanche 5 octobre.

Le GOUTER DANSANT dans le cadre de la semaine bleue, le vendredi 10 octobre après-midi.

OCTOBRE ROSE le samedi 25 octobre.

Enfin les COLIS de NOËL les 4 et 5 décembre (colis aux aînés et personnes en situation de handicap) et le lundi 15 décembre (colis aux sans emploi ou familles défavorisées) clôtureront les animations 2025.

Vous le savez, la commune est sortie du SIVOM de l'Artois depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Cela a nécessité une réflexion sur certaines compétences qu'exerçait ce SIVOM. Si pour certaines, la commune les a repris en régie, je pense notamment à l'entretien des espaces verts et à l'éclairage public, deux autres sont en négociation avec le département, pour le RSA, et le SIVOM et la CABBALR pour le relais petite enfance.

Concernant le RSA, une réforme change l'organisation de la gestion des dossiers des bénéficiaires. Nous avons sollicité le Département pour en reprendre la partie qui en reviendra aux établissements de proximité, entre 28 et 30 personnes à ce jour. Amélie serait chargée de cette gestion. Nous répondons à l'appel à projet et sommes dans l'attente du retour du Département.

Cette liste d'actions développée par le CCAS n'est pas exhaustive. Il est bien évident qu'elle peut être abondée au cours de l'année par un projet que notre conseil d'administration souhaiterait développer.